



COMPTE-RENDU DE REUNION

Date de la réunion : 29 mars 2018

OBJET : Conseil Communautaire

Service émetteur : Administration Générale

Rédacteur :

Date du compte-rendu : 04 avril 2018

Présents : Francis CHAUD, Michel CHEYLAN, Jean CONREAUX, Marie Noëlle DISDIER, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Michel ENGILBERGE, Robert ETIENNE, Camille FAURE, Martin FAURE, Michel FRISON, Serge GIORDANO, Gérard GUIMBERT, Alain JEANNE, Ghislaine LOMBARD, Jean Lin PAUL, Gilles PIERRE, Jean Robert RICHARD, Jean Pierre RIPPERT, Carole ROBERT, Gérard SEMIOND.

Pouvoirs : Joël GIRAUD à Cyrille DRUJON D'ASTROS
Patrick VIGNE à Gérard GUIMBERT

Excusés : Elysabeth RICHARD, Mary lyne VAUCHERE

Le Président accueille l'assemblée au centre socioculturel des écrins.

- a) Gérard GUIMBERT est nommé secrétaire de séance.
- b) Le compte rendu du conseil communautaire du 22 Février 2018 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

CABINET

1- Désignation des représentants au PETR suite aux démissions.

Vu la démission des représentants au PETR (2 titulaires Cyrille DRUJON D'ASTROS et Jean CONREAUX et 2 suppléants Camille FAURE et Jean-Pierre RIPPERT, le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidats

Le Conseil communautaire constate l'absence de candidature pour représenter la communauté de communes du Pays des écrins au Conseil Syndical du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Voté à l'unanimité

2- Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) de la Région Provence Alpes Côte d'Azur - Approbation de la candidature de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Le territoire du Pays des Ecrins a bénéficié de subventions régionales grâce à son implication au CRET 2015-2018.

Le Président propose que la Communauté de Communes du Pays des Ecrins fasse acte de candidature pour son territoire au CRET 2^{ème} génération en répondant à l'appel à candidature lancé par la Région Provence-Alpes Côte d'Azur.

Un travail sera donc mené par la Communauté de Communes du Pays des Ecrins afin de préparer cette candidature et de recenser l'ensemble des projets pouvant élargir à la démarche.

Le Conseil communautaire autorise le Président à répondre à l'appel à candidature de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur pour la démarche Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2019-2021 (CRET 2^{ème} génération) pour le territoire et l'autorise à signer tout document nécessaire à la préparation, à la candidature et à la mise en œuvre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2^{ème} génération.

Voté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

3- Vote du CA M14 ECO 2017

Monsieur le Président ne participant pas au vote, Monsieur Jean Robert RICHARD, 1er Vice-Président propose au vote le compte administratif comptabilité M14 ECO-2017 comprenant les résultats suivants :

	RESULTATS DE L'EXERCICE		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	1 589 120.89€	806 529.48€	2 395 650.37€
Titres de recettes émis	1 438 278.13€	795 835.42€	2 234 113.55€
Réduction de titres	0.00€	1 189.16€	1 189.16€
Recettes nettes	1 438 278.13€	794 646.26€	2 232 924.39€

DEPENSES			
Prévisions budgétaires	1 589 120.89€	806 529.48€	2 395 650.37€
Mandats émis	1 089 377.68€	780 814.10€	1 870 191.78€
Annulation de mandats	0.00€	927.05€	927.05€
Dépenses nettes	1 089 377.68€	779 887.05€	1 869 264.73€
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT	348 900.45€	14 759.21€	363 659.66€
DEFICIT			

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2016	Affectation de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	-409 423.08€	0.00 €	348 900.45€	-60 522.63€
Fonctionnement	34 160.13€	34 160.13€	14 759.21€	14 759.21€
TOTAL	-375 262.95€	34 160.13€	363 659.66€	-45 763.42€

Constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit d'investissement de **60 522.63€**.
- Un excédent de fonctionnement de **14 759.21€**
- Un solde des restes à réaliser de **56 280.05€**

Le Conseil Communautaire à adopte à l'unanimité le Compte administratif M14 ECO 2017

4- Vote du CA M14 SOCIAL 2017

Monsieur le Président ne participant pas au vote, le 1er Vice-Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif de la Communauté de Communes, comptabilité M14 Social-2017 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	0€	1 597 570.69€	1 597 570.69€
Titres de recettes émis	0€	1 619 560.60€	1 619 560.60€
Réduction de titres	0€	53 535.31€	53 535.31€
Recettes nettes	0€	1 566 025.29€	1 566 025.29€
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	0 €	1 597 570.69€	1 597 570.69€
Mandats émis	0 €	1 570 334.89€	1 570 334.89€
Annulations de mandats	0 €	4 367.00€	4 367.00€
Dépenses nettes		1 565 967.89€	1 565 967.89€
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT	0 €	57.40€	57.40€
DEFICIT			

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2016	Affectation de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	0.00€	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	-57.40€	0.00 €	57.40€	0.00€
TOTAL	0.00€	0.00 €	0.00€	0.00€

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Compte administratif M14 SOCIAL 2017

5- Vote du CA M43 Transports 2017

Le Président ne participant pas au vote, le 1er Vice-Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif de la Communauté de Communes, comptabilité M43 Transports-2017 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	154 566.60€	764 784.77€	919 351.37€
Titres de recettes émis	40 934.24€	763 298.67€	804 232.91 €
Réduction de titres	0.00€	503.64€	503.64 €
Recettes nettes	40 934.24€	762 795.03€	803 729.27€ €
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	154 566.60€	764 784.77 €	919 351.37€
Mandats émis	154 566.60€	733 100.51€	887 667.11€
Annulation de mandats	0.00€	49 991.19€	49 991.19€
Dépenses nettes	154 566.60 €	683 109.32€	837 675.92€
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT		79 685.71 €	
DEFICIT	-113 632.36€		-33 946.65€

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2016	Affectation de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	76 782.74€	0.00€	-113 632.36€	-36 849.62 €
Fonctionnement	4 057.24€	4 057.24€	79 685.71€	79 685.71 €
TOTAL	80 839.98€	4 057.24€	-33 946.65€	42 836.09 €

Constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit d'investissement de **36 849.62€**
- Un excédent de fonctionnement de **79 685.71€**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le *Compte administratif M43 Transports 2017*

6- Vote du CA M14 2017

Le Président ne participant pas au vote, le 1er Vice-Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif de la Communauté de Communes, comptabilité M14-2017 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	4 252 555.85€	9 879 560.43€	14 132 116.28€
Titres de recettes émis	1 319 230.38€	9 618 888.64€	10 938 119.02€
Réduction de titres	27 600.00€	40 991.02€	68 591.02€
Recettes nettes	1 291 630.38€	9 577 897.62€	10 869 528.00€
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	3 965 275.81€	9 879 560.43€	13 844 836.24€
Mandats émis	1 661 201.28€	9 151 087.14€	10 812 288.42€
Annulation de mandats	0.00€	41 665.96€	41 665.96€

Dépenses nettes	1 661 201.28€	9 109 421.18€	10 770 622.46 €
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT		468 476.44€	98 905.54€
DEFICIT	-369 570.90€		

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2016	Affectation de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Transfert/Intégration	Résultat de clôture 2017
Investissement	1 317 620.91€	0.00€	-369 570.90€	20.783.84€	968 833.85€
Fonctionnement	463 793.07€	0.00€	468 476.44€	28 427.41€	960 696.92€
TOTAL	1 781 413.98€	0.00€	98 905.54€	49 211.25€	1 929 530.77 €

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'investissement de **968 833.85€**
- Un excédent de fonctionnement de **960 696.92€**
- un solde des restes à réaliser de **-314 557.79€**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le *Compte administratif M14 2017*

7- Vote du CA M14 ZA PONT LA LAME 2017

Le Président ne participant pas au vote, le 1er Vice-Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif de la Communauté de Communes, comptabilité M14 ZA PONT LA LAME-2017 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	643 797.25€	1 051 989.62€	1 695 786.87€
Titres de recettes émis	0.00€	47 841.00€	47 841.00€
Réduction de titres	0.00€	0.00€	0.00€
Recettes nettes	0.00€	47 841.00€	47 841.00€
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	643 797.25€	1 051 989.62€	1 695 786.87€
Mandats émis	20 840.00€	20 840.00€	41 680.00€
Annulations de mandats	0.00€	0€	0.00€
Dépenses nettes	20 840.00€	20 840.00€	41 680.00€
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT		27 001.00€	6 161.00€
DEFICIT	-20 840.00€		

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2016	Affectation de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2017
Investissement	0.00€	0.00€	0.00€	-20 840.00€
Fonctionnement	0.00€	0.00€	0.00€	27 001.00€
TOTAL	0.00€	0.00€	0.00€	6 161.00€

Constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit d'investissement de **20 840.00€**
- Un excédent de fonctionnement de **27 001.00€**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le *Compte administratif M14 ZA PONT LA LAME 2017*

8- Vote du CA M49 2017

Le 1er Vice-Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif de la Communauté de Communes, comptabilité M49 Assainissement-2017 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	3 254 550.21€	1 759 868.08€	5 014 418.29€
Titres de recettes émis	1 158 065.93€	1 755 690.73€	2 913 756.66 €
Réduction de titres	0.00€	22 991.74€	22 991.74€
Recettes nettes	1 158 065.93€	1 732 698.99€	2 890 764.92€
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	3 122 580.22€	1 759 868.08€	4 882 448.30€
Mandats émis	1 435 410.34€	1 205 439.78€	2 640 850.12€
Annulations de mandats	0.00€	9 976.77€	9 976.77€
Dépenses nettes	1 435 410.34€	1 195 463.01€	2 630 873 35€
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT		537 235.98€	259 891.57 €
DEFICIT	-277 344.41€		

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2016	Affectation de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	1 184 344.83€		-277 344.11€	907 000.42€
Fonctionnement	524 965.19€	524 965.19€	537 235.98 €	537 235.98 €
TOTAL	1 709 310.02€	524 965.19€	259 891.57 €	1 444 236.40€

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'investissement de **907 000.42€**
- Un excédent de fonctionnement de **537 235.98 €**
- Un solde des restes à réalisés (négatif) de **1 092 612.00€**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le *Compte administratif M49 2017*

9- Vote du CA M4 CINEMA 2017

Le 1er Vice-Président présente au Conseil Communautaire le compte administratif de la Communauté de Communes, comptabilité M4 CINEMA-2017 comprenant les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	28 961.55€	130 361.04€	159 322.59€
Titres de recettes émis	17 844.00€	120 196.07€	138 040.07€
Réduction de titres	0.00€	528.13€	528.13€
Recettes nettes	17 844.00€	119 667.94€	137 511.94€
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	26 083.55€	130 361.04€	156 444.59€
Mandats émis	13 882.60€	120 913.05€	134 795.65€
Annulations de mandats	0.00€	6.00€	6.00€
Dépenses nettes	13 882.60€	120 907.05€	134 789.65€
Résultat de l'exercice			
EXCEDENT	3 961.40€		2 722.29 €
DEFICIT		-1 239.11€	

RESULTATS CUMULÉS

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2016	Affectation de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	0.00€	0.00€	3 961.40€	3 961.40€
Fonctionnement	0.00€	0.00€	-1 239.11€	-1 239.11€
TOTAL	0.00€	0.00€	2 722.29 €	2 722.29€

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'investissement de 3 961.40 €
- Un déficit de fonctionnement de 1 239.11 €

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Compte administratif M4 2017

10- Année 2018 - Subventions d'équilibre au budget M14 Economique.

Le Conseil Communautaire accepte le versement au budget annexe M14 Economique une subvention d'équilibre de 10 000€ pour l'exercice 2018 pour la pépinière d'entreprises.

Voté à l'unanimité

11-Affectation de résultats M14 Equipements économiques

Vu les résultats constatés à savoir le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats comme suit :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 14 759.21€ au compte 1068 du BP 2018.
- affecter le report de déficit d'investissement de 60 522.63€ au compte D001

Voté à l'unanimité

12-Vote du budget Primitif M14 ECO-2018

Le conseil communautaire adopte le budget primitif M14 ECO 2018 qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation dépenses : 402 307.99€
- Section d'exploitation recettes : 402 307.99€

- Section d'investissement dépenses: 492 350.02€
- Section d'investissement recettes : 492 350.02€

Voté à l'unanimité

13-La délibération n° 13 est annulée

14-Subventions 2018 aux associations à caractère social.

1. Le conseil communautaire décide d'octroyer les montants suivants aux associations à caractère social :

Nom Association	Propositions 2018
ADMR	4 000,00 €
F.S.E Collège	2 000,00 €
ADSCB	500,00 €
SECOURS POPULAIRE	2 000,00 €
LES AMIS DE LA VILLA MONTBRISON	600,00 €
ASSOCIATION 4, 3, 2, A	500,00 €
LOISIRS POUR TOUS	700,00 €
LES GAMINS D'ABORD	5 000,00 €
LES PETITS PAS	1 000,00 €
VVCS	12 000,00 €
TOTAL	28 300,00 €

2. Le conseil communautaire décide d'octroyer les montants suivants aux évènements à caractère social :

Nom Association	Subvention 2018
Les Journées de Vallouise (lecture et rencontres en Vallouise)	1 000,00 €
Les Héré'Zik	1 500,00 €
Le Trail "Le Sourire d'Aurore"	2 500,00 €
TOTAL	5 000,00 €

Voté à l'unanimité

15-Année 2018 - Subvention d'équilibre au budget M14 social.

Le 22 décembre 2006, le Conseil Communautaire a décidé la création du budget annexe M14 Social pour la gestion des actions du secteur social regroupant :

- Petite enfance (crèches, garderies, RAM).
- Enfance, jeunesse, activités des CELSH, CEL et du centre social.
- Ecole de Musique.
- Subventions aux associations à caractère social.

Une subvention d'équilibre maximale est versée annuellement. Le Conseil Communautaire décide de fixer le montant maximum de la subvention d'équilibre à 821 930.42€ au titre de l'année 2018.

Voté à l'unanimité

16-Vote du budget Primitif M14 SOCIAL-2018

Le Conseil Communautaire adopte le budget primitif M14 SOCIAL de la Communauté de Communes qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation dépenses : 1 651 202.10€
- Section d'exploitation recettes : 1 651 202.10€

Voté à l'unanimité

17-Affectation de résultats M43 année 2017

Le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats du CA 2017 du budget M43 comme suit :

- affecter au 1064 en investissement le montant de 2 500€ du BP 208
- affecter au 1068 en investissement le montant de 34 349.62€ du BP 2018
- affecter au R002 en exploitation le montant de 42 836.09€ du BP 2018

Voté à l'unanimité

18-Année 2018 - Subventions d'équilibre au budget M43 transports.

Le Conseil Communautaire accepte le versement à la régie des transports d'une subvention d'équilibre maximale de **583 799.38€** pour l'exercice 2018, précise que les versements seront effectués en fonction des besoins de trésorerie de la régie des transports, et autorise le versement d'un acompte sur la subvention d'équilibre 2019, en janvier 2019, ne pouvant dépasser le quart de la subvention accordée au titre de l'année 2018 ;

Voté à l'unanimité

19-Vote du budget Primitif M43-2018

Le Conseil Communautaire adopte le budget primitif M43 général de la Communauté de Communes qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation dépenses : 739 175.47 €
- Section d'exploitation recettes : 739 175.47 €
- Section d'investissement dépenses: 90 173.90 €
- Section d'investissement recettes : 90 173.90 €

Il précise qu'il adopte par chapitres le budget de la section d'investissement et les programmes sont donnés pour information.

Voté à l'unanimité

20-Affectation de résultats M14 Général année 2017

Le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats comme suit :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 492 220.48€ au compte R 002 du BP 2018,
- de reporter l'excédent d'investissement de 468 476.44€ au compte 1068 du BP 2018.
- affecter le report de l'excédent d'investissement de 968 833.85€ au compte R001

Voté à l'unanimité

21-Subventions 2018 aux clubs sportifs pour l'année 2018.

Le conseil communautaire décide de fixer le montant des subventions aux associations sportives au titre de l'année 2018, comme suit :

	Subventions 2018
SPORTS DE BOULES	
Amicale Boule Argentiéroise	500 €

SPORTS DE PLEIN AIR & MONTAGNE	
CAF l'Argentière-les Ecrins	780 €
Club FACE	14 500 €
Club Canoë Kayak Les Ecrins	12 900 €
Les Archers des Ecrins	1 500 €
GYMS & ARTS MARTIAUX	
Karaté Club l'Argentière	550 €
Goshin Budokai	500 €
Judo Club des Écrins	7 500 €
TENNIS	
Tennis Club Argentière	1 700 €
Tennis Club Saint-Martin	800 €
SKIS & SPORTS DE GLACE	
ESV	65 600 €
Ski Club PSV	14 500 €
Ecrins Snowboard Club	18 000 €
AUTRES	
AS Football	31 570 €
UNSS Les Giraudes	2 500 €
OIS	1 000 €
Argentière Ecrins Aquatic Club	14 400 €
Cavaliers du petit soleil	4 000 €
Loisirs et culture	1 100 €
Sport Santé Ecrins	1 100 €
TOTAL	195 000 €

Voté à l'unanimité

22-Subventions 2018 aux événements sportifs

Le conseil communautaire décide de fixer le montant des subventions aux événements sportifs au titre de l'année 2018, comme suit :

	Subventions 2018
SPORTS DE BOULES	
Amicale Boule Argentiéroise	500 €
SPORTS DE PLEIN AIR & MONTAGNE	
Les Archers des Ecrins	500 €
TENNIS	

Tennis Club Argentière	500 €
Tennis Club Saint-Martin	500 €
SKIS & SPORTS DE GLACE	
ESV	2 000 €
AUTRES	
OIS	1 000 €
TOTAL	5 000 €

Michel FRISON précise que l'an prochain les évènements récurrents organisés par les associations devront être intégrés dans leur budget.

Voté à l'unanimité

23-Fiscalité 2018 - Vote des taux

Le conseil communautaire adopte les d'impositions suivants au titre de l'année 2018

- **Taux d'imposition :**
 - ▶ Taxe d'habitation : 8,81%
 - ▶ Taxe foncière bâti : 10,04%
 - ▶ Taxe foncier non bâti : 68,20%
 - ▶ Taxe Cotisation Foncière des Entreprises : 35,89%
- **TEOM :**
 - ▶ Taxe d'enlèvement d'ordures ménagères : 11,92%

Voté à l'unanimité

24-Vote du budget Primitif M14-2018.

Le Conseil Communautaire adopte le budget primitif M14 général 2018 de la Communauté de Communes qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation dépenses : 10 008 588.03€
- Section d'exploitation recettes : 10 008 588.03€
- Section d'investissement dépenses: 5 481 878.74€
- Section d'investissement recettes : 5 481 878.74€

Adopte par chapitres le budget de la section d'investissement et les programmes sont donnés pour information.

Voté à l'unanimité

25-Affectation de résultats M14 ZA Pont La Lame 2017

Le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats comme suit :

- affecter au D001 en investissement le montant de 20 840€ du BP 2018
- affecter au 1068 en investissement le montant de 27 001€ du BP 2018

Voté à l'unanimité

26-Vote du budget Primitif M14 ZA PONT LA LAME-2018

Le Conseil Communautaire adopte le budget primitif M14 ZA Pont la Lame de la Communauté de Communes qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation dépenses : 1 031 149.62€
- Section d'exploitation recettes : 1 031 149.62€

- Section d'investissement dépenses: 643 797.25€
- Section d'investissement recettes : 643 797.25€

Adopte par chapitres le budget de la section d'investissement et les programmes sont donnés pour information.

Voté à l'unanimité

27-Affectation de résultat du CA M49 de l'année 2017

Le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats comme suit :

- affectation de l'excédent de fonctionnement de 537 235.98€ au compte 1068 du BP 2018
- report de l'excédent d'investissement de 907 000.42 € au compte R001 du BP 2018

Voté à l'unanimité

28-Vote du budget Primitif M49-2018

Le Conseil Communautaire adopte le budget primitif M49 2018 de la Communauté de Communes qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation dépenses : 1 761 409.08 €
- Section d'exploitation recettes : 1 761 409.08 €

- Section d'investissement dépenses: 3 320 925.58€
- Section d'investissement recettes : 3 320 925.58 €

Adopte par chapitres le budget de la section d'investissement et les programmes sont donnés pour information.

Voté à l'unanimité

29-Affectation de résultats M4 Cinéma - Année 2017

Le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats comme suit :

- de reporter au R001 la somme de 3 961.40€ du BP 2018
- de reporter au D002 le montant de 1 239.11€ du BP 2018

Voté à l'unanimité

30-Dotation 2018 au Budget Cinéma 2018

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide d'octroyer une subvention du budget Général de 40 000€ au titre de la subvention d'équilibre au budget M4 cinéma.

Il autorise le versement d'un acompte sur la subvention d'équilibre 2019, en janvier 2019, ne pouvant dépasser la moitié de la subvention accordée au titre de l'année 2018.

Voté à l'unanimité

31-Vote du budget Primitif M4 CINEMA-2018

Le Conseil Communautaire adopte le budget primitif M4 CINEMA 2018 de la Communauté de Communes qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation dépenses : 134 615.00€
- Section d'exploitation recettes : 134 615.00€
- Section d'investissement dépenses: 52 986.86€
- Section d'investissement recettes : 52 986.86€

Adopte par chapitre le budget de la section d'investissement et les programmes sont donnés pour information

Carole ROBERT demande s'il y a eu des réunions du conseil d'exploitation.

Le Président indique qu'après une première année d'exploitation, ces réunions vont pouvoir être organisées.

Voté à l'unanimité

32- Approbation des comptes de gestion 2017 -M14.Général, M14 Social, M14 Equipements économiques, M43 Transports et M49 Assainissement.

Le Conseil Communautaire :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice.
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
 2. Statuant sur l'exécution des budgets M14 Général, M14 social, M14 Equipements économiques, M43 transports et M49 Assainissement de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et vérifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

33- Modifications de postes suite aux avancements de Grade et promotion interne

Afin de prendre en compte les avancements de grade du personnel, le Conseil Communautaire :

- valide la suppression des postes suivants :
 - o 1 attaché territorial
 - o 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - o 1 adjoint administratif territorial à 80%
 - o 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - o 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - o 1 adjoint technique territorial à 90%
 - o 2 agents de maîtrise
 - o 1 agent de maîtrise principal
 - o 1 adjoint technique à 33%

- décide la création des postes suivants :
 - o 1 attaché principal
 - o 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - o 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - o 1 agent de maîtrise
 - o 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - o 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 90%
 - o 2 agents de maîtrise principaux
 - o 1 technicien territorial
 - o 1 adjoint technique territorial à temps complet pour emploi saisonnier
 - o 1 adjoint technique à 50%

Voté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX - GEMAPI

34-Achat d'un camion de collecte des déchets.

Le Président rappelle à l'assemblée que le service ordures ménagères a exprimé le besoin de renouveler un des camions de ramassage des déchets.

Une consultation a été lancée, l'acquisition se décompose en deux lots : Lot 1 Porteur poids lourds et lot 2 Benne à ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire décide de retenir les candidats Renault pour le Lot 1 Porteurs poids lourds pour un montant de 70 000€ HT et Manjot pour le Lot 2 Benne à ordures ménagères pour un montant de 130 500 € HT.

Voté à l'unanimité

35-Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement des anciens locaux communaux de Vallouise

Le Président rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des anciens locaux communaux (mairie et poste) de Vallouise.

Le projet concerne l'aménagement de locaux pour le siège de l'Office de Tourisme Intercommunal, l'aménagement d'un accueil pour la Mairie et pour l'agence postale, un bureau d'information touristique, une salle d'exposition, un espace Frenet.

Le Conseil Communautaire décide de retenir le groupement d'entreprise dont le mandataire est Christophe CULOMA pour un montant en tranche ferme de 6 450€ HT et un taux ajustable à l'enveloppe des travaux en tranche conditionnelle.

Voté à l'unanimité

36-Attribution des marchés pour les travaux de renaturation de la rivière torrentielle du Gyr

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins a le projet de restaurer l'espace de mobilité du Gyr sur la commune de Vallouise-Pelvoux et plus particulièrement le secteur des Claux jusqu'au Sarret. Les études ont été réalisées avec le cabinet Hydrétudes, en collaboration avec IT05. Le commencement des travaux est prévu au printemps 2018. Il s'agit d'un marché en 3 lots distincts.

LOT 1 : travaux à la confluence du torrent du Sapenier

LOT 2 : travaux sur le secteur médian, amont/aval du pont du Freyssinet

LOT 3 : travaux de confortement de l'érosion du Sarret

Le Conseil Communautaire décide d'accepter l'attribution comme suit :

Lot 1 : Groupement d'entreprises Queyras TP / Allamanno / Olive TP pour un montant de 122 568.75 € HT.

Lot 2 : Groupement d'entreprises Queyras TP / Allamanno / Olive TP pour un montant de 791 597.95 € HT.

Lot 3 : Groupement d'entreprises Guiramand / Estienne Construction 229 480.06 € HT.

Voté à l'unanimité

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITE

37-Adhésion au CAUE

Afin de pouvoir bénéficier des services du CAUE, le Conseil Communautaire décide d'adhérer au CAUE des Hautes Alpes à partir de 2018 et autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à l'adhésion et à payer l'adhésion annuelle, qui pour l'année 2018 s'élève à 100 €.

Voté à l'unanimité

38-Attribution subventions VAE

Dans le cadre du TEPCV du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, le Président propose de valider les 24 aides de 500 € aux personnes suivantes :

- MURAILLE Jean Paul,
- MARTIN Bernard,
- MASTRUZZO Pascal,
- GRANET Alice,
- GIRAUD RIPPERT Isabelle,
- GILBERT Charles,
- REY Emmanuel,
- THAENS Delphine,
- ROUX Michelle,
- ROUX Hubert,

- THERENE Céline,
- THERENE Guy,
- GIRAUD Nacera,
- HERMITTE Brigitte,
- PETIOT Françoise,
- BADINO Anne-Marie,
- ARENA Michelle,
- VARROT Lionel,
- ROLLAND Isabelle,
- REYNAUD Bénédicte,
- TREMELOT Claudine,
- FREMONT Sandrine,
- BIGONI Gérard,
- FAURE Laurent

le Conseil Communautaire autorise le Président à verser un montant d'aide à hauteur de 500 € à la liste de personnes désignées ci-dessus.

Jean Pierre RIPPERT ne participe pas au vote

Voté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SERVICES AU PUBLIC ET TOURISME

39-ZA les Sablonnières : Cession de travées de la Série E au profit de l'entreprise SCS HADDOUCH

Le Président informe le conseil de la demande de l'entreprise SCS HADDOUCH qui souhaite acquérir un ensemble immobilier dans le bâtiment industriel dit « Série E » d'une surface de 320 m² d'une valeur de 76 000 € pour y installer son entreprise de « Soudure - Chaudronnerie- Serrurerie inox/alu/fonte ».

le Conseil Communautaire autorise la cession des lots n°23 et 24 au profit de l'entreprise SCS HADDOUCH, et autorise le Président à signer tout acte qui découlerait de la présente décision.

Voté à l'unanimité

40-Conventions communales pour le logement pour des travailleurs saisonniers : Accueil d'un stagiaire

Le Président rappelle que la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne prévoit que les communes ayant reçu la dénomination de « touristiques » doivent conclure avec l'Etat avant le 28 décembre 2018 et pour une durée de 3 ans, une convention pour le logement des travailleurs saisonniers.

Un diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers et l'élaboration d'un plan d'actions sont un préalable nécessaire à la conclusion de la convention.

Trois communes sur le territoire de la Communauté de communes sont concernées par cette démarche : Les Vigneaux, Puy Saint Vincent et Vallouise/Pelvoux.

La Communauté de communes du Pays des Ecrins va accompagner ces communes dans l'élaboration de cette convention aux côtés des instances locales.

Une stagiaire en licence 3 Métiers de la montagne (Faculté d'économie et de gestion d'Aix Marseille) va participer à la conduite du diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers, à l'élaboration concertée d'un plan d'actions pluriannuel et à l'animation d'un comité de pilotage local pour la période du 16 avril au 9 juin 2018.

Le conseil communautaire autorise la signature de la convention de stage et accepte le versement d'une indemnité horaire de 3,75€ pendant la durée du stage.

Michel Engilberge précise qu'il est nécessaire de revoir l'entretien du bâtiment des saisonniers de Puy St Vincent.

Voté à l'unanimité

41-Valorisation du patrimoine local et des savoir-faire - Demande de subventions

Annule et remplace la délibération du 13 avril 2017

Lors du travail sur le plan d'actions Espace valléen, une opération d'inventaire des potentialités patrimoniales du territoire ainsi que leur mise en valeur avait été inscrite à la programmation triennale afin de pouvoir faire appel à un bureau d'études externe, notamment pendant la phase de travail concernant la valorisation.

Suite à l'acquisition de la collection Chiorino, les partenaires financiers ont demandé à ce que l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant ce projet soit intégrée à cette réflexion globale sur le patrimoine et les savoir-faire du territoire.

Cette opération ayant été inscrite à la programmation de l'Espace valléen, les partenaires financiers avaient été sollicités selon le plan de financement qui avait été validé par les partenaires du Massif des Alpes.

Suite au courrier de la Région annonçant une diminution des enveloppes pour 2018, le comité de pilotage n'a pas retenu cette opération comme prioritaire pour cette année, mais l'Etat pourrait venir compléter l'enveloppe régionale manquante.

En conséquence, le conseil communautaire décide de solliciter les partenaires financiers de la façon suivante :

DÉPENSES - EN EUROS - TTC	
Etude pour la valorisation du patrimoine local et des savoir-faire	36 000
TOTAL	36 000
RECETTES - EN EUROS - TTC	
ETAT - FNADT CIMA - 80%	28 800
Autofinancement - 20%	7 200
TOTAL	36 000

Vote : 18 Pour, 1 Contre JP RIPPERT, 3 abstentions S GIORDANO, M FAURE, G PIERRE

42-Signature avenant n° 1 - Convention de mandat avec la commune de Freissinières pour la réalisation du programme « Pôle Nordique ».

Depuis 2014, la Communauté de Communes du Pays des Ecrins mène dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Freissinières le projet d'aménagement du pôle nordique.

Malheureusement, vu les délais contraints et l'écart entre le chiffrage du projet par le Maître d'œuvre et les propositions des entreprises, la commune de Freissinières a dû suspendre ce projet.

Aujourd'hui, elle souhaite relancer cette opération sous une forme simplifiée avec seulement la structure cascade de glace et les cheminements. L'enveloppe de travaux hors maîtrise d'œuvre du projet modifié est estimée à 250 000€ HT.

Le Conseil communautaire autorise le Président à signer un avenant à la convention de MOD afin de mener ce projet dans sa nouvelle configuration.

Voté à l'unanimité

43-Avenant au marché de maîtrise d'œuvre du Pôle nordique de Freissinières

Depuis 2014, la Communauté de Communes du Pays des Ecrins mène dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Freissinières le projet d'aménagement du pôle nordique.

Dans le cadre de la relance de cette opération sous une forme simplifiée avec seulement la structure cascade de glace et les cheminements, l'enveloppe de travaux hors maîtrise d'œuvre du projet modifié est estimée à 250 000€ HT.

Montant initial du marché de maîtrise d'œuvre : 42 750€ HT

Montant de l'avenant : 5 300€ HT

Nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre : 48 050 € HT

Le conseil communautaire autorise le Président à signer un avenant à la mission de maîtrise d'œuvre avec le cabinet ATM afin de mener à bien ce projet dans sa nouvelle configuration pour un montant de 5 300 €HT.

Voté à l'unanimité

44-Demande de subventions pour l'opération « Pôle Nordique - Cascade de glace artificielle »

L'enveloppe de travaux hors maîtrise d'œuvre du projet modifié « Pôle Nordique - cascade de glace sur la commune de Freissinières est estimée à 250 000€ HT.

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins en tant que mandataire est chargée de réaliser les demandes de subventions pour les financements prévus dans le cadre de l'Espace valléen (Etat FNADT-CIMA et Région PACA).

La commune de Freissinières se chargera d'obtenir le financement du PAP.

Le conseil communautaire autorise le Président à solliciter les partenaires financiers de la façon suivante :

DÉPENSES - EN EUROS - HT	
Aménagement du pôle nordique - cascade de glace artificielle	250 000
TOTAL	250 000
RECETTES - EN EUROS - HT	
ETAT - FNADT CIMA - 18%	45 000
Région PACA - 12%	30 000
Autofinancement - 70%	175 000
TOTAL	250 000

Voté à l'unanimité

VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

45-Fixation des tarifs pour la garderie saisonnière des Eterlous.

Suite à la demande à la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes Alpes, le contrat que la crèche Les Eterlous signera avec les familles comportera uniquement des éléments sur la famille (nom, adresse, profession-régime d'appartenance...) ainsi que le tarif horaire.

Seront facturés aux familles les heures réalisées. Le tarif à appliquer sera le tarif moyen fixe N-1 dans la mesure où les familles ne pourront pas communiquer leurs revenus.

Afin d'adapter la tarification aux conditions de fréquentation ponctuelle des enfants et de retenir une unité commune à tous les types d'accueil, le tarif demandé aux familles sera calculé sur une base horaire.

Le conseil communautaire décide d'adopter le mode de calcul CNAF et précise que le tarif horaire sera de 0.30 € à 2.60 € + 10 € de frais de dossier.

Vote : 19 Pour, 2 contre G SEMIOND, A JEANNE, 1 abstention R ETIENNE

DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

46-Convention d'accès à la piscine avec les amicales des pompiers des Ecrins.

Le Président informe l'assemblée de la demande d'accès à la piscine de l'Amicale des Pompiers du Pays des Écrins.

Le conseil communautaire décide d'accorder une entrée gratuite par semaine à chaque membre de l'Amicale des Pompiers, et qu'ils puissent disposer de la piscine pour des formations (environ 3 par an).

En contrepartie, les Amicales des Pompiers offriront les prestations suivantes :

- Formation ou recyclage des personnels au secourisme de base et au SST.
- Information des personnels à la défense incendie
- Exercices de sécurité (manœuvres)
- Dispositifs Prévisionnels de Secours ou poste de secours

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président
Cyrille DRUJON D'ASTROS**

